



XXI^e CONGRÈS INTERNATIONAL DES SOCIOLOGUES DE LANGUE FRANÇAISE

La société morale

TUNIS 12-16 JUILLET 2021

Appel à communications du CR08 Sociologie de la famille

Correspondante pour le Congrès : Marianne MODAK - marianne.modak@eesp.ch

Enjeux normatifs et moraux dans les familles contemporaines

L'appel du Congrès nous invitant à questionner « l'exacerbation des inégalités et des injustices percutant un imaginaire moderne marqué par l'affirmation démocratique de l'égalité des êtres humains » s'applique au pluralisme familial actuel, objet de controverses morales innombrables concernant la « bonne » famille. La normativité familiale est un enjeu de lutte et le lieu de tensions parmi une multiplicité d'acteurs et actrices privé·e·s et institutionnel·le·s.

Cela donne lieu, comme le souligne l'appel, « à des arbitrages et des questionnements moraux jusque-là inédits » s'agissant des parentalités, des modes de procréation, du désir d'enfant, de son départage, ainsi que de la répartition du *care*, des droits ou des responsabilités. Le faire famille oscille entre normativité et inventivité, celle-ci prenant appui sur, et transformant, les institutions (droit, travail social, politiques publiques) et les formes de gouvernement des sentiments familiaux.

L'invention de formes familiales inédites, de même que la nécessité pour les familles et leurs membres de se réinventer dans un contexte mouvant (changements/ruptures des relations, nouvelles technologies, incertitudes écologiques, distance physique liées aux migrations, mixité ethnoculturelle, vieillissement, etc.), ne réduit pas pour autant les inégalités. De même, cette inventivité s'appuie sur certaines normes et valeurs héritées du passé dont Durkheim nous livrait déjà les grands traits : solidarité conjugale et division sexuelle du travail, individualisme et étatisation.

La famille se constitue par l'union et par la filiation. Cette seconde dimension devient prépondérante dans la plupart des régions du globe. Il en découle des normes de « bonne » parentalité, garanties notamment par des institutions publiques lorsqu'un exercice inapproprié de la responsabilité et de l'autorité parentales se révèlent pour l'enfant un danger. Les relations conjugales suivent la même voie, avec des normes de conjugalité et une plus grande attention aux situations de danger.

Dans le cadre du CR08 « Sociologie de la famille », nous souhaitons des contributions qui questionnent les capacités d'inventivité, d'adaptation et d'affirmation des individus, des familles et des institutions qui les représentent face aux nouveaux défis et enjeux d'une société en mouvance. Ces capacités et enjeux seront à considérer sur la base des inégalités de genre, de classe, d'appartenances ethnoculturelles (« race »), de sexualités, et d'âge ou de santé. Trois axes visent à explorer la famille, respectivement, comme un environnement de relations et d'enjeux moraux spécifiques ;

Les consignes pour proposer une communication se trouvent sur le site du Congrès :

<https://congres2021.aislf.org/>

Appel à communications du CRO8

Sociologie de la famille

l'objet et l'actrice d'actions sociales et collectives ; et un lieu d'interventions institutionnelles et d'actions de prévention.

1. Inégalités, sentiments moraux et acteur social

Dans un contexte de bouleversement des normes, en vertu de quelle(s) morale(s) les individus optent-ils pour un mode de vie plutôt qu'un autre ? Le contraire est sans doute vrai aussi : en vertu de quels bricolages normatifs, de quels arrangements privés, de quelles expériences les individus se bricolent-ils une morale adaptée à leur situation ? Comment se construisent les sentiments moraux ? Comment se justifient les fonctionnements « hors norme » : polyamour mais aussi violences ?

2. Controverses, actions collectives et engagements moraux

Quelle place la famille occupe-t-elle dans le débat public actuel et face aux enjeux et controverses qu'elle suscite ? Quel est son rôle dans la définition du domaine où la puissance publique est légitimée à intervenir ? En vertu de quels arbitrages moraux la procréation (GPA, PMA, par exemple), mais aussi l'euthanasie, voire encore l'avortement ou la contraception sont-ils traités ? Le travail émotionnel qu'impliquent ces arbitrages mériterait d'être examiné.

3. Institutions, pratiques et dispositifs

Comment analyser le rôle moral des institutions ayant affaire aux familles, telles que l'école, l'église, les instances de l'État, les associations familiales ? Comment construisent-elles leurs actions et discours face aux diverses réalités familiales, conjugales et parentales ? Comment certaines (lesquelles) sont-elles qualifiées en termes de « dysfonctionnements » ? Comment, enfin, les dispositifs et les politiques de soutien à la conjugalité, à la parentalité, à la maîtrise de la violence contribuent-ils à façonner et à modifier la morale de la famille contemporaine ?